



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



La politique tarifaire américaine Fédération du Prêt à porter

AMBASSADE DE FRANCE AUX ÉTATS-UNIS
Service du Conseiller Douanier pour l'Amérique du Nord

14 AVRIL 2026

✓ Mesures tarifaires en vigueur (au 16 avril 2026)

I) Mesures prises suite à la décision de la SCOTUS le 20 février : IEEPA illégaux.

- Avant janvier 2025 : taux moyen de taxation MFN à 2,5%.
- IEEPA mis en place en avril 2025. illégaux depuis le 20 février (SCOTUS). 130 à 150 Mds USD en jeu.
- NB: dans le cadre de Turnberry, les droits pré-existants se voyaient ajouter un droit additionnel, pour atteindre un total plafonné à 15 % (sauf MFN pré-existant supérieur à ce taux).
- Mise en place de droits dits 122 : Droits mondiaux. 10% au 24 février minuit (annoncés à 15% le 22/02 mais non mis en œuvre à date). Valables 150 jours max (24 juillet). Prolongation soumise à l'accord du congrès.
- Impact sur les importations en provenance de l'UE = taux de 10% s'ajoute aux droits pré-IEEPA (MFN) =>vérifier code tarifaire et droit antérieur applicable (Access to Market).
- Exemptions listées en annexe 2 de la proclamation du 20/02 (aéronautique, médicaments...).

II) Mesures sectorielles (Section 232)

1) Acier/cuivre/aluminium : voir fiche suivante. Détail de la proclamation du 2 avril 2026.

2) Automobiles et pièces détachées : droit de 25% + MFN. Les droits 122 de 10% ne s'ajoutent pas.

3) Bois d'œuvre, bois résineux et produits dérivés : Droit allant de 10% (chapitre 44 bois résineux) à 25% (9401.61 et 9403) jusqu'au 1^{er} janvier 2027.

4) Médicaments : proclamation du 2 avril 2026 : taux de 15% pour l'UE (MFN inclus). Les taux entreront en vigueur à compter de 00 h 01 (heure d'été de la côte Est) le 31 juillet 2026 pour les entreprises figurant à l'annexe III (grands groupes pharmaceutiques) de la proclamation, et le 29 septembre 2026 pour les autres entreprises.

->pays sans accords = droits de 100%.

->dans le cas d'un accord, taux convenu.

Médicaments génériques : exonérés.

III) Mesures géographiques : ciblent des « pratiques déloyales » (Section 301) de certains pays

La Chine est ciblée pour subventions, transferts forcés et dumping :

- Semi-conducteurs : 50 %
Panneaux solaires : 50 %
- Construction navale : mesures spécifiques suspendues pour un an (nov 26)

Divers pays sont frappés de droits spécifiques (Russie, Nicaragua, Brésil, Inde etc...) à ce titre.

Plusieurs enquêtes sont en cours contre les pays mettant en œuvre :

- les TSN. France et plusieurs EM concernés ;
- les surcapacités : Chine et UE dans le viseur ;
- Le travail forcé (corpus réglementaire).

NB : Les droits 232 ne s'ajoutent pas aux droits 122.

Les droits 301 s'ajoutent.

✓ Perspectives

Droits 122 :

- Échéance au 24 juillet.
- L'USTR a indiqué que l'UE ne se verrait pas appliquer le taux de 15% (droits 122) si celui-ci devait être mis en place ;
- Droits déjà contestés (24 Etats fédérés, entreprises, Démocrates etc...) : déficit commercial vs déficit de la balance des paiements – non discrimination de la mesure 122 (alors que CA et MX sont exemptés). Auditions des parties prenantes par la CIT de New York le 10 avril. Décision dans les semaines à suivre.

Enquêtes 232 et 301

- Les droits 232 et 301 demeurent et les enquêtes se multiplient. L'administration US a annoncé qu'elle « ajusterait les taux pris au titre de ces mesures, pour respecter les accords commerciaux conclus » dans le cadre des droits IEEPA (=15% max pour UE?). Aucune visibilité à ce stade. Délai très court.
- Enquêtes 232 en cours : minéraux critiques (enquête terminée, négociations en cours), avions civils et moteurs (depuis le 1^{er} mai 2025), drones (depuis le 1^{er} juillet 2025), polysilicones (depuis le 1^{er} juillet 2025), éoliennes (depuis le 13 août 2025), EPI, équipements médicaux (depuis le 26 septembre 2025), robots et machines industrielles (depuis le 2 septembre 2025).

Devenir de l'Accord de Turnberry

- Accord suspendu : PE a voté en commission la poursuite des travaux de mise en œuvre de Turnberry sous réserve de garanties US de respect des termes de l'accord. Cf **(1) Clause « sunrise »** : concessions tarifaires de l'UE sont conditionnées au respect par les États-Unis de leurs engagements (notamment plafonnement à 15 % pour les imports UE) ; en cas de non-respect, l'UE suspend les tarifs préférentiels pour les US; **(2) Clause "sunset"** : expiration automatique du règlement au **31 mars 2028**, sauf prolongation législative ; **(3) Clause de sauvegarde** : suspension possible si hausse importante des importations US menaçant l'industrie UE.
- **Quid des négociation règles d'origine + exemptions** (alcools et spiritueux) + **quotas** (acier et aluminium) ?
- **Irritant TSN (Digital Services Tax) et DSA/DMA.**

Renégociation USMCA

- Les travaux préparatoires ont déjà débuté : audiences organisées par l'USTR pendant laquelle les industriels américains, les organisations du travail et d'autres parties concernées par l'accord USMCA pourront exprimer leurs attentes de la révision attendue au 1^{er} juillet 2026.
- Le Canada et le Mexique envisage une renégociation des termes valable pour une durée de 16 ans.
- **Négociations heurtées** : Potus a déclaré son aptitude à y renoncer!
- **Négos très tendues avec le Canada, plus simples en apparence avec le Mexique.**

✓ Evolution des relations commerciales UE / Etats-Unis

Effets des droits de douane américains sur le commerce extérieur français

➤ Une année contrastée

• Dynamisme au 1^{er} trimestre :

Les mesures tarifaires pourrait avoir dynamisé les exportations de la France et de l'UE vers les US (+7 % pour FR au T1 2025 par rapport au T1 2024, +8 % pour l'UE hors Irlande).

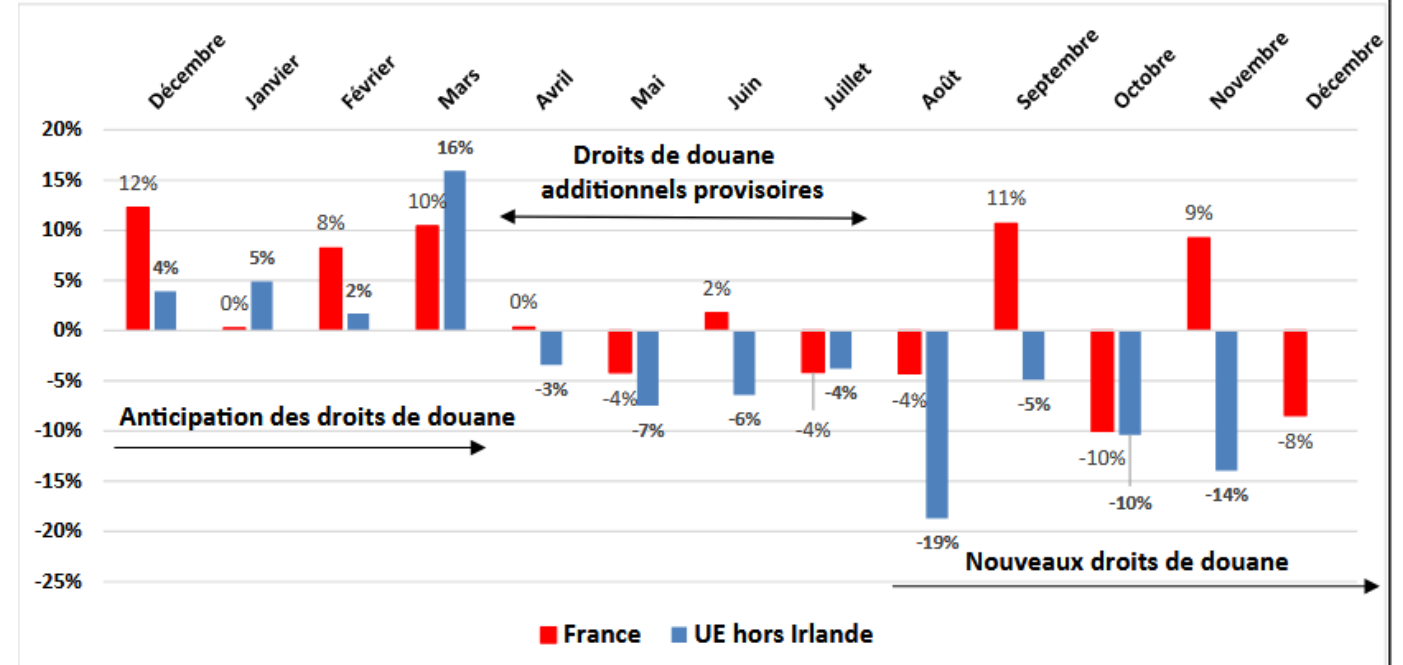
→ Effets d'anticipation et de stockage

• 4^e trimestre : baisse de 13% (hors aéronautique)

* baisse marquée dans certains secteurs

* tandis que d'autres secteurs portent

1. ÉVOLUTION EN GLISSEMENT ANNUEL DES EXPORTATIONS DE LA FRANCE ET DE L'UNION EUROPÉENNE HORS IRLANDE VERS LES ÉTATS-UNIS DE DÉCEMBRE 2024 À DÉCEMBRE 2025



✓ Evolution des relations commerciales UE / Etats-Unis

Effets des droits de douane américains sur le commerce extérieur français

➤ Une année contrastée

Analyse générale

* Cette stabilité est tributaire des exportations aéronautiques.

Sans, les exportations totales diminuent de 5 % sur l'année et de -13 % au T4. L'aéronautique est un des rares produits dont les ventes vers les États-Unis progressent entre 2024 et 2025 (+20 %, soit +1,9 Md€), en dépit d'un droit de douane additionnel de 10 % mis en place en avril 2025 (avant une exemption à partir d'août 2025).

* De même, les exportations de produits pharmaceutiques augmentent

(+6 %, soit +0,2 Md€) en dépit d'un taux de droit de douane de 15 % sur les médicaments brevetés depuis août 2025.

A129	Libellé	2025 (M€)	Ecart (M€) entre 2024 et 2025	Ecart (%) entre 2024 et 2025	Ecart (M€) entre le 4e trimestre 2024 et le 4e trimestre 2025	Ecart (%) entre le 4e trimestre 2024 et le 4e trimestre 2025
Total	Exportations totales vers les Etats-Unis	46 203	209	0%	-473	-4%
C30C	Produits de la construction aéronautique et spatiale	11 686	2 026	21%	799	32%
C21Z	Produits pharmaceutiques	4 108	274	7%	497	70%
C11Z	Boissons	3 231	-831	-20%	-484	-42%
C28A	Machines et équipements d'usage général	2 955	135	5%	-51	-7%
C20A	Produits chimiques de base, produits azotés...	2 464	-145	-6%	-697	-60%
C20B	Parfums, cosmétiques et produits d'entretien	2 395	-553	-19%	-191	-25%
C15Z	Cuir, bagages et chaussures	2 157	-118	-5%	-95	-14%
C27B	Matériel électrique	1 519	35	2%	-25	-6%
C14Z	Articles d'habillement	1 122	-151	-12%	-60	-17%
C20C	Produits chimiques divers	1 109	21	2%	-22	-8%
C28D	Machines diverses d'usage spécifique	1 086	-68	-6%	12	4%
C26E	Appareils de mesure, d'essai et de navigation...	933	3	0%	6	3%
C25E	Coutellerie, outillage, quincaillerie...	892	-10	-1%	3	1%
R90Z	Tableaux, gravures, sculptures	652	198	44%	-81	-47%
C24B	Métaux non ferreux	649	-57	-8%	9	5%
C32A	Articles de joaillerie et bijouterie...	615	-183	-23%	-56	-27%
C32B	Instruments à usage médical, optique et dentaire	549	-94	-15%	-15	-11%
C29A	Produits de la construction automobile	546	20	4%	118	240%
C29B	Équipements pour automobiles	544	88	19%	-8	-5%
C22B	Produits en plastique	518	31	6%	1	1%
C10H	Produits alimentaires divers	503	55	12%	1	1%

Source : DGDDI/DSECE (données CAF/FAB. brutes)

✓ Evolution des relations commerciales UE / Etats-Unis

Effets des droits de douane américains sur le commerce extérieur français

➤ Stabilité des exportations FR vers les US : maintien au même niveau 2025/2024

- En comparaison de ses principaux partenaires européens, et à l'exception des exportations de l'Italie qui augmentent nettement (+8 %), les **exportations de la France résistent mieux à l'effet des droits de douane additionnels** entrés en vigueur aux États-Unis début avril.
- Entre janvier-novembre 2024 et janvier-novembre 2025, les exportations de la France ont **augmenté de 1 %**, tandis que celles de l'UE hors Irlande ont reculé de 4 %, celles du Royaume-Uni ont diminué de 7 % et celles de l'Allemagne de 9 %.
- Stabilité mesurée sur 2025.

A129	Libellé	2025 (M€)	Ecart (M€) entre 2024 et 2025	Ecart (%) entre 2024 et 2025	Ecart (M€) entre le 4e trimestre 2024 et le 4e trimestre 2025	Ecart (%) entre le 4e trimestre 2024 et le 4e trimestre 2025
Total	Exportations totales vers les Etats-Unis	46 203	209	(0%	-473	-4%

- → La France est en effet moins concernée par les taxes sectorielles (automobiles, acier et aluminium) que les autres principaux pays européens, Allemagne en tête.

✓ Remboursements des droits IEEPA

2 grands cas de figure :

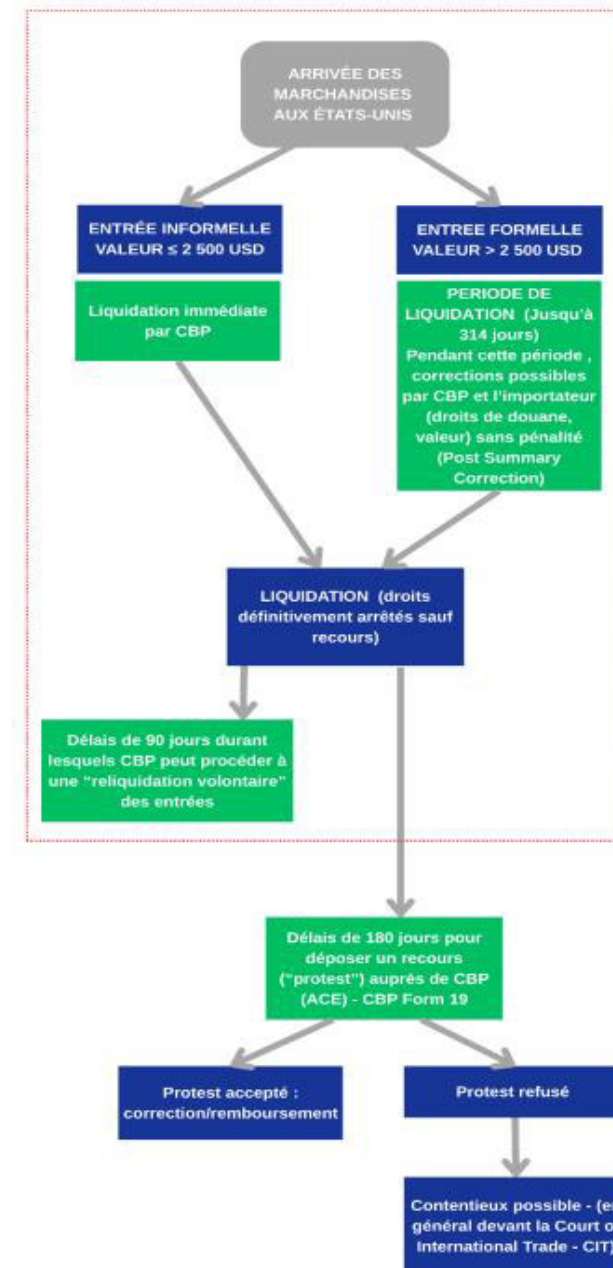
- Déclarations formelles : vecteur maritime/terrestre. Liquidation définitive après un délai de 314 jours. Après ce délais, CBP peut procéder à la re liquidation des importations sous 90 jours (délais exceptionnellement porté à 80 jours dans le cadre du processus de remboursement des droits IEEPA); ensuite, deux voies possibles : (1) demande de recours opérateur 180 jours (2) au-delà contentieux devant la CIT.
- Déclarations informelles : vecteur aérien – imports de moins de 2500 USD : Liquidation définitive après un délai de 10 jours. Au-delà, même voies de recours.

Lancement de l’outil CAPE pour les demandes de remboursements IEEPA

Le 20 avril 2026, CBP lancera la Phase 1 de l'outil CAPE (Consolidated Administration and Processing of Entries) dans le portail ACE (Automated Commercial Environment Secure Data Portal). CAPE permet aux importateurs et aux courtiers en douane de **déposer électroniquement des demandes de remboursement pour plusieurs entrées à la fois**, en évitant le traitement entrée par entrée.

La phase 1 couvrira les importations situées dans le délai de liquidation (314 jours ou 10 jours) ainsi que celles intervenant dans les 80 jours suivant la liquidation (voir schéma ci-contre). Une phase 2 ultérieure du système CAPE devrait étendre le dispositif à l’ensemble des entrées.

Les importateurs susceptibles de recevoir des remboursement IEEPA doivent s’inscrire au système **Automated Clearing House (ACH)** de CBP afin de recevoir les versements liés aux demandes déposées sur CAPE. Les remboursements seront versés à l’importer of record figurant sur les entrées concernées; le versement des remboursements nécessite l’enregistrement d’un **compte en banque américain**. **N.B : compte ACE et ACH sont possiblement à la main du broker**



Entrées acceptées en phase 1 du système CAPE
Nb : Le délai de liquidation de 90 jours est exceptionnellement rapporté à 80 jours pour ce processus

✓ Méthodes de Mitigation

S'informer

- Connaître le paysage douanier américain (particulièrement évolutif) et s'informer des modalités de dédouanement, en changement constant :
- ef [Historique des mesures tarifaires des Etats-Unis et de l'Union européenne,](#)
- ef [Droits de douane américains : mesures tarifaires américaines et européennes en vigueur,](#)

Se rapprocher du réseau DGDDI

- MA2E, SGC, Comint3 et le Service du Conseiller Douanier à Washington sont à votre disposition pour comprendre vos situations et vous aider à définir des stratégies de mitigation les plus adaptées.

NB 1 : Les honoraires des avocats américains avoisinent les 1000\$/heure.

NB 2 : Surveiller les agissements des brokers, qui n'explorent pas toujours les dispositifs d'optimisation possibles, plus

Pistes de limitation de l'impact des droits de douane

- Consolidation des **fondamentaux douaniers** (espèce, origine, valeur). Rescrits US peuvent être longs à obtenir. NB : rescrits FR non opposables à CBP et servent uniquement à discuter avec le broker US => [Formalités douanières à l'importation aux Etats-Unis.](#)
- **Incoterms** – faire reposer sur le client final américain la charge des droits ?
- **First Sale Rule** (au moins 3 acteurs – lien fabricant/importateur). NB : projet de loi visant à en réduire l'usage. **Last Sale Valuation Act**, propose que CBP évalue les droits sur la base du prix final payé par l'importateur américain, et non sur une vente intermédiaire antérieure dans la chaîne d'approvisionnement.
- **Free Trade Zone** (projet industriels – long) ;
- **Duty Drawback** (remboursement - long également) ;
- Révision des **process de production** (droits disparates vs taux UE)=>sans intérêt avec droits universels, mais à examiner en cas de droits discriminants ;
- **Temporary Import under Bond (TIB - valable un an – propre ou Broker) = PA européen ;**
- **Transportation and Exportation (T&E=transit) ;**
- **Démarche de demande d'exemption** (Section 232 et 301) – par l'importateur américain ou via une association d'importateur lors de volets d'exclusion prévue par l'USTR. Lors de Trump 1.0, 35% des demandes d'exclusion ont été acceptées par l'USTR. Taux très réduit aujourd'hui.

Merci pour votre attention!



Washington.dgddi@douane.finances.gouv.fr